

Toulouse, le 20 juin 2023

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20230620-237

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de RESEAU31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de RESEAU31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant que le Conseil départemental de la Haute-Garonne a transféré à RESEAU31 sa compétence « D2 approvisionnement en eau brute ».

Considérant qu'à ce titre, RESEAU31 poursuit l'action du Conseil départemental depuis le 1^{er} janvier 2010 en gérant les lâchers d'eau depuis le barrage de la Ganguise (11) afin de satisfaire sur la rivière Hers-Mort les besoins pour l'irrigation et maintenir des débits d'étiage compatibles avec la salubrité du cours d'eau ;

Considérant la convention du système mutualisée AHL-Ganguise conclue le 7 avril 2015 entre les Conseils Départementaux de l'Aude et de la Haute-Garonne ainsi que BRL, l'IEMN et RESEAU31 modifiée par avenant n°1 du 31 décembre 2018

Considérant le point A1-5 de la délégation de compétences au Président de RESEAU31 ;

Considérant les exigences du SDAGE Adour-Garonne en matière de soutien d'étiage sur l'Hers-Mort, et notamment le débit objectif d'étiage à garantir à la station de Toulouse Pont-de-Pérole ;

Considérant l'effort financier réalisé à cette fin, afin de garantir le quota de 7 Mm³ disponible pour Réseau31 depuis le barrage de la Ganguise et affecté en majeure partie à ce soutien d'étiage ;

Considérant que cette opération est susceptible de faire l'objet de financement par le XI^{ème} Programme de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne au titre de l'aide à la gestion des étiages (AGE) ;

Considérant que la demande d'aide à la gestion des étiages sera accompagnée d'un dossier d'instruction conforme aux exigences des services instructeurs ;

décide

Article unique : de solliciter l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour bénéficier du financement au taux le plus élevé possible du soutien des étiages de la rivière Hers-Mort pour l'année 2022.

Sébastien VINCINI
Président

